2025-218

ARRETE
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : circulation par alternat - travaux électriques – 112 La Noë

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,
Vu la demande de permission de voirie en date du 10 juillet 2025 de l'entreprise SPIE CITYNETWORK, ZA - rue de la Forêt 44140 LE BIGNON**, pour ENEDIS, au lieu-dit La Noë, à Le Pallet,**

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise **SPIE CITYNETWORK** est autorisée à occuper le domaine public **le Mardi 29 juillet et ce pour 30 jours,** afin d'effectuer des travaux de branchement électrique **au n°112 La Noë à Le Pallet**.

La vitesse sera réglementée à 30 Km/h.
La chaussée sera rétrécie au droit des travaux avec une circulation par alternat manuel
Le stationnement et l'accès aux piétons seront interdits au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.
ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise **SPIE CITYNETWORK.**
ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.
ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

16 JUIL. 2025

Au Pallet, le 15 juillet 2025
Po/Le Maire,
L'adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie,

MAIRIE DE LE PALLET (Loire-Atlantique)

Xavier RINEAU